

Titre du projet :	Programme communautaire Interreg IIIa : Beauregard
Titre de l'action :	Le budget participatif – Application aux investissements à consentir sur les espaces publics
Durée :	8 ans
Date de début :	1999
Date de fin :	2007
Territoire :	Val de Sambre
Thématique :	Participation citoyenne à l'urbanisme
Axes de travail :	Consultation - Accompagnement – Concertation - Développement urbain - Développement durable
Partenaire :	Ville de Porto Alegre
Financeurs :	Europe et Wallonie
Contacts :	Jean Pouleur (Espace Environnement) : jpouleur@espace-environnement.be Line François (Espace Environnement) : lfrancois@espace-environnement.be

LE BUDGET PARTICIPATIF : APPLICATION AUX INVESTISSEMENTS À CONSENTIR SUR LES ESPACES PUBLICS

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROJET

Ayant eu l'opportunité de rencontrer les responsables du budget participatif de Porto Alegre au Brésil, nous avons voulu voir comment il pouvait être mis en œuvre en Belgique. Les Communes d'Erquennes et de Thuin ont répondu favorablement à cette proposition.

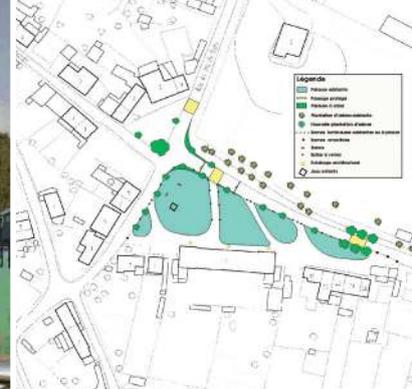
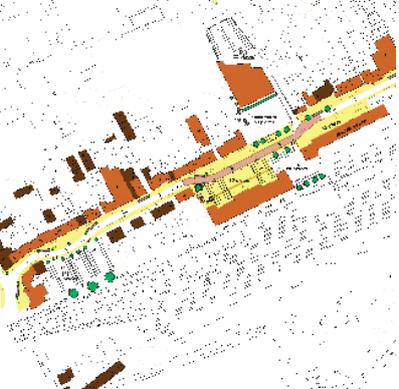
IMPLICATION PARTICULIÈRE D'ESPACE ENVIRONNEMENT DANS LE PROJET

La démarche a été centrée sur les investissements immobiliers qui ressortent des compétences de l'association Espace Environnement. L'association a été chargée de monter le processus, de consulter la population, d'établir un diagnostic calqué sur celui de Porto Alegre, de proposer des pistes d'aménagement, d'évaluer leur coût et de rechercher les possibilités de financement.

DÉMARCHE

Sachant que les moyens communaux sont de plus en plus limités et doivent être optimisés, comment choisir les investissements les plus pertinents afin de rencontrer les besoins de la population ? Le processus du budget participatif permet de répondre à cette question de manière efficace.

La participation citoyenne structurée consolide les décisions dans l'intérêt collectif plutôt que particulier. En effet, les décisions se prennent trop souvent sous la pression de l'intérêt de quelques individus. L'appellation NIMBY souligne le risque qu'une population défende uniquement ses propres intérêts en proposant des décisions qui nuisent (parfois gravement) à d'autres personnes. L'homme politique peut de cette manière être mis en mauvaise position par un groupe d'intérêts particuliers. Comme son rôle est de décider dans l'intérêt général, il risque de devoir s'opposer à une partie de sa population. L'idéal est que l'avis émis par



la population reflète un intérêt général et qu'il ait été motivé de manière objective. Sans objectivation, l'édile communal peut difficilement motiver un refus (même tout à fait justifié) sans soulever la désapprobation de ses interlocuteurs si ces derniers ne connaissent, ni ne reconnaissent, les enjeux à l'échelle communale. Par exemple, une personne éloignée de plus de 1 km de toute autre habitation insistera auprès du responsable communal pour être reliée à l'égout alors que d'autres priorités relevant de l'intérêt général ne sont pas rencontrées. Donc, sans une prise de recul des habitants et une objectivation de leurs attentes, un mandataire public se retrouvera forcément un jour ou l'autre dans ce qui pourrait être qualifié de choix cornéliens.

L'identification des priorités urbanistiques portées par une majorité de la population à court, moyen et long termes (une dizaine d'années) permet de fonder plus objectivement des choix qui profiteront au plus grand nombre et au développement à long terme. La présence d'un groupe porteur de l'intérêt général et de nature non politique aide le décideur.

Le processus, proche de celui instauré à Porto Alegre, est une consultation large de la population, via une enquête et un traitement des données incluant d'autres facteurs discriminants : l'importance de la population concernée et le caractère défavorisé de la population du quartier concerné, sans oublier l'avis des techniciens.

Un retour systématique des résultats de l'enquête est effectué lors de nombreuses réunions de consultation auxquelles l'ensemble de la population est conviée.

La population des entités peut ainsi valider ou amender, voire faire émerger de nouvelles choses. Une cotation finale en émerge. Ce diagnostic de priorisation est soumis pour validation aux Conseils communaux.

Sur cette base, des pistes d'aménagement de lieux sont esquissées et concertées avec la population. Par la suite, celles-ci sont bien entendu approuvées par les Conseils communaux et, sur base d'un budget préétabli, est proposé un plan de mise en œuvre sur 10 ans.

OUTILS

La carte des attaches et contre-attaches ainsi qu'un tableau de bord des actions à mettre en œuvre sont deux des outils qui ont émergé de ce processus.

RÉSULTATS

La prise en compte des enjeux identifiés par la population et les techniciens a permis de faire surgir des problématiques qui, bien que prioritaires, n'avaient pu être abordées par manque d'implication de la population ou par peur de prendre des mesures impopulaires.

Le processus participatif permet aux Conseils communaux d'engager des moyens (importants) avec une légitimité populaire accrue. La place de Gozée à Thuin et la rue Albert Ier à Erquennes sont deux exemples d'aménagement qui résultent directement de ce processus.

PERSPECTIVES

Cette méthodologie peut être mise en œuvre par Espace Environnement dans la plupart des communes belges et françaises. Elle s'inscrit dans une approche en profondeur du développement durable.



Espace Environnement ASBL

rue de Montigny 29 - BE-6000 Charleroi - Tél. : 071/300 300 - Fax : 071/509 678

Espace Environnement

E-mail : info@espace-environnement.be - Site Internet : www.espace-environnement.be